

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 29 septembre 2016

13 - Le Mans - Renouvellement de la filière de décantation de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE) **Approbation du programme et de l'enveloppe financière**

Direction du Développement Urbain - Eau et Assainissement -

Rapporteur(s) M. Thierry COZIC

Confronté au vieillissement de l'atelier de décantation primaire, datant de 1969, et au durcissement des normes de potabilité en vigueur, il est nécessaire d'engager la deuxième phase de modernisation de l'UPEPE (Usine de Production d'Eau Potable de l'Epau) via un programme de travaux restructurant intégralement l'étape de décantation.

Pour mémoire, l'UPEPE est le seul ouvrage de production d'eau potable de la ville du Mans et alimente également une partie du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle dont font partie les 13 autres communes de Le Mans Métropole. Le volume produit en 2015 était de 12.5 millions de m³ pour 110 000 abonnés et une population de 175 000 personnes environ.

Une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, notifiée à « Eau de Paris » le 11 mars 2015, a permis de réaliser un diagnostic de la filière existante et d'élaborer un programme de travaux pour mettre à niveau le procédé de potabilisation. Il est ainsi indispensable de construire une nouvelle filière de décantation, en remplacement de celle d'origine âgée de 45 ans, et de procéder à des modifications de process (mise en œuvre d'une pré-ozonation, d'une étape d'injection de charbon actif en poudre, d'une désinfection primaire par rayonnement Ultra Violet) pour atteindre les objectifs de qualité d'eau fixés par les normes de potabilité. Le programme de travaux comprend également la sécurisation du site de l'UPEPE et la mise à jour du dossier « Loi sur l'Eau » rendue nécessaire de par les travaux à entreprendre.

Le montant de ce programme « décantation primaire », d'une durée estimée de 5 ans, est évalué à 17 435 000 € HT décomposé comme suit :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :	136 539.50 € HT
- Diagnostic avant travaux amiante – HAP – plomb	10 000.00 € HT
- Etudes géotechniques	40 000.00 € HT
- Dossier Loi sur l'Eau	60 000.00 € HT
- Contrôle technique	65 000.00 € HT
- Coordination de sécurité	45 000.00 € HT
- Réalisation travaux y compris sécurisation site UPEPE	15 035 000.00 € HT
- Révisions de prix	1 500 000.00 € HT
- Aléas	543 460,50 € HT
Total	17 435 000,00 € HT

Le Mans Métropole sera maître d'ouvrage de cette opération et au vu de la complexité technique des travaux projetés notamment sur les dimensionnements hydrauliques, sur les orientations techniques spécifiques et sur les performances de traitement attendues, le mode de dévolution envisagé pour la passation du marché de travaux sera celui d'une procédure de « conception – réalisation ». « Eau de Paris » accompagnera Le Mans Métropole jusqu'à la passation des marchés de travaux, de contrôle technique et de coordination de sécurité. Les travaux et prestations annexes seront par conséquent effectués dans le cadre de contrats passés après mise en concurrence.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet, en fonction des besoins, au budget annexe de l'eau en section d'investissement, sur plusieurs exercices budgétaires à compter de 2016.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver le programme proposé, son enveloppe financière ainsi que le mode de dévolution pour la passation des contrats de travaux, vous engager à voter les crédits nécessaires lors des prochaines étapes budgétaires et autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions et avances auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département, de la Région ou tout autre organisme ainsi qu'à viser tout document afférent à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEH16H360H1

Affichage le 30 septembre 2016

Délibération exécutoire le 30/09/2016